

Privilège—M. Hawkes

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je prends la parole parce qu'on a laissé entendre que notre leader à la Chambre ne s'acquittait pas convenablement de son travail. Je suis le leader suppléant à la Chambre de notre parti, aujourd'hui.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Hnatyshyn: J'estime qu'étant donné ce geste typique de sa part, lui qui devrait plutôt se soucier de susciter une atmosphère de collaboration à la Chambre s'il tient sincèrement à faire adopter des bills, le leader du gouvernement à la Chambre devrait se garder de faire les remarques imbéciles qui l'ont rendu si célèbre. Peut-être, madame le Président, pourrions-nous reporter cette affaire jusqu'au retour de mon leader à la Chambre? Ses obligations parlementaires le retiennent aujourd'hui en dehors de la ville.

Étant donné cette remarque imbécile, je suggère que nous attendions le retour de notre leader à la Chambre afin de déterminer quel genre d'arrangement, de consultations et d'entretiens ont eu lieu entre le leader du gouvernement à la Chambre et les députés de l'Opposition. Peut-être que de cette façon nous pourrions tirer au clair cette très importante question de privilège soulevée par mon ami le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de prolonger cette discussion. J'avoue que mes collègues et moi-même n'avons pas été pris de court.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Madame le Président, l'étude du bill en comité plénier nous attend. Nous pouvons aborder cette question n'importe quel jour la semaine prochaine. Ne perdons-nous pas notre temps en en discutant maintenant?

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je pense que je suis suffisamment au courant de ce qui semble s'être produit. Je n'ai donc pas besoin d'entendre d'autres arguments. Je m'excuse auprès du député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) de ne pas lui avoir accordé la parole.

Il me semble qu'il y a eu un manque de communication quelque part. On pouvait toutefois s'informer en lisant le *Feuilleton* ou les déclarations faites à la Chambre. La Présidence n'a pas à prendre de décision dans ce domaine. Les délibérations de la Chambre des communes sont entièrement entre les mains des députés et bien entendu, il incombe au gouvernement d'arrêter l'ordre du jour. Il semble que cela a été fait.

Il y a peut-être eu un manque de communication, mais je suis sûr qu'entre eux et avec l'aide de leurs leaders à la Chambre, les députés prendront les mesures qui s'imposent pour ne pas se retrouver dans cette situation. Je regrette que le député ait semblé être pris de court, mais il semble qu'il lui aurait été possible de s'informer.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

TRANSPORTS

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des transports.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport susmentionné figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE

Mme le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de la Chambre un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne tenue le mercredi 4 juin 1980 sur la révision des traitements de certains employés de la Chambre des communes.

* * *

● (1220)

[Traduction]

PÉTITIONS

ON DEMANDE DE MAINTENIR EN SERVICE LE VAPEUR À ROUE ARRIÈRE «SAMSON V»

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'aimerais présenter une pétition par laquelle plus de 7,000 habitants de Colombie-Britannique demandent que le *Samson V*, vapeur à roue arrière en service depuis 43 ans, continue de desservir le fleuve Fraser en entretenant des bouées de navigation et en enlevant les bois flottants et immergés, afin d'assurer ainsi la sécurité des pêcheurs, des marinières et des plaisanciers au port de New Westminster et sur le Fraser inférieur. Au nom des pétitionnaires, je demande au gouvernement d'accorder une attention bienveillante à cette demande de maintien en service du *Samson V*.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE PÉRIODE POUR LA 2^e LECTURE DU BILL C-30

M. Pinard: Madame le Président, je désire informer la Chambre que, malgré les consultations intervenues entre les représentants des partis, il n'a pas été possible de nous entendre sur l'application des articles 75A ou 75B du Règlement à la deuxième lecture du bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981. J'ai donc l'honneur d'aviser la Chambre qu'au cours d'une séance ultérieure, je présenterai une motion au titre de l'article 75C du Règlement pour faire attribuer une